



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

LE 25 SEPTEMBRE 2008

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

GOVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'annonce de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du dépôt d'un projet de loi sur la gouvernance des universités à l'automne 2008;

ATTENDU que le projet de loi sur la gouvernance des universités reprendrait les principes du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), dit Rapport Toulouse, publié en septembre 2007;

ATTENDU la mission particulière des universités comme service public, la nécessité de leur autonomie et le bien-fondé d'une gouvernance démocratique et collégiale;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

REJETTE toute perspective d'application du Rapport Toulouse dans un projet de loi sur la gouvernance des universités;

RÉITÈRE les principes inhérents à la mission universitaire, notamment ceux de collégialité, d'autonomie, de liberté académique et de représentativité des acteurs assurant le développement de l'enseignement, de la recherche et de la création;

DEMANDE au gouvernement du Québec de respecter ces principes dans tout projet de loi concernant la gouvernance des universités ou dans toute modification apportée à la Loi sur l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514 987-6198 - Télécopieur : 514 987-3014
Courriel : spuq@uqam.ca - Site Internet : www.spuq.uqam.ca